

Questions orales

M. Ouellet: La question.

M. Skelly: ... comment la politique énergétique nationale peut stimuler notre économie grâce à cette promesse. Le ministre est-il prêt à faire une déclaration montrant comment les perspectives de rétablissement seront améliorées si, comme promis, on maintient le prix canadien du pétrole au-dessous du prix mondial au lieu, comme la réponse semble l'indiquer, de briser cette promesse et de se rapprocher progressivement des prix mondiaux?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, le prix du pétrole canadien est inférieur au prix mondial. Je ne sais pas à quoi le député fait allusion...

M. Waddell: Il a dit que nous nous rapprochons des prix mondiaux.

M. Lalonde: Il devrait tenir compte des faits. Le prix du pétrole au Canada est inférieur au prix international. Il en est ainsi depuis 1980; en fait, même bien avant. C'est la politique de ce gouvernement depuis 1974.

* * *

● (1440)

L'ADMINISTRATION

L'ENTENTE SUR LE CHARBON DU CAP-BRETON—LE TEMPS MIS À RÉTABLIR LES FAITS

L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition): Madame le Président, le ministre des Finances vient de reprocher au député de Comox-Powell River d'avoir dissimulé les faits dans son entrée en matière. Je demande au ministre de se reporter au 16 février courant, où j'ai soulevé l'affaire Coalgate pour la première fois à la Chambre en lui posant des questions. Dans deux d'entre elles, je mettais en doute son aptitude à continuer à exercer ses fonctions de ministre. Ces questions ont été renvoyées au ministre de l'Énergie.

Le lendemain, le premier ministre a fait savoir à la Chambre, d'après les renseignements fournis par le ministre des Finances, que ce dernier avait examiné son agenda, ses documents et ses dossiers et qu'il n'avait eu vent de l'affaire qu'en septembre 1981. Par la suite, le ministre a envoyé une lettre au premier ministre en lui indiquant une autre date et ce dernier en a fait part à la Chambre le mercredi 23 février.

Le ministre peut-il nous expliquer pourquoi, entre le 16 et le 23 février, sachant que la Chambre avait été mal informée, il n'est pas intervenu pour éclaircir ce malentendu? Peut-il nous expliquer pourquoi il est resté tranquillement à sa place au lieu de rétablir les faits pour la gouverne de la Chambre?

Mme le Président: A l'ordre. Cette question ne porte pas sur la responsabilité actuelle du ministre des Finances. Le ministre

est mieux placé que moi pour juger de ce qui est de son ressort, mais à mon avis, cette question porte plutôt sur l'époque où il était ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il ne peut donc pas répondre à une question à ce sujet à la Chambre, du moins pour le moment. Je demande à un autre ministre d'y répondre.

M. Lalonde: Si vous le permettez, madame le Président, il s'agit d'une lettre que j'ai écrite au premier ministre et il s'agit également de ma conduite. L'honorable chef de l'opposition a le droit de poser cette question et je vous demande de me permettre d'y répondre.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Il m'est difficile de juger si l'honorable ministre répond en sa qualité de ministre des Finances ou pour une chose qui s'est produite lorsqu'il détenait le portefeuille de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Si c'est le cas, je suis désolé, car j'aimerais permettre à l'honorable ministre de tirer les choses au clair s'il le désire, mais il ne peut pas répondre à une question qui porte sur un événement qui s'est déroulé à l'époque où il était ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

M. Nielsen: Toute la Chambre s'intéresse à la réponse du ministre. La présidence peut certainement l'autoriser à répondre.

Mme le Président: Je sais que sa réponse intéresse toute la Chambre, mais les députés savent que nous devons appliquer notre Règlement strictement. C'est la seule façon d'assurer le bon fonctionnement de la Chambre.

M. Lalonde: Madame le Président, je vous exhorte encore une fois à m'autoriser à répondre à cette question. La Chambre me permettra certainement d'y répondre, car elle porte sur mes actes de la semaine dernière ou d'il y a une dizaine de jours, lorsque j'ai écrit une lettre au premier ministre. Le chef de l'opposition me demande ce qui s'est passé entre le moment où j'ai envoyé ma première lettre et celui de ma deuxième lettre. J'étais donc bien à l'époque ministre des Finances et vous m'autoriserez certainement à répondre au député. Je vous demande sincèrement de m'y autoriser. L'opposition n'y verra sans doute aucun inconvénient.

Mme le Président: C'est une décision bien délicate à prendre. Bien entendu, il s'agit d'une chose qui s'est produite la semaine dernière ou la semaine précédente, et le ministre était alors ministre des Finances, mais cette question porte sur un événement qui s'est déroulé à l'époque où il était ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. L'honorable ministre aura d'autres occasions de faire consigner une déclaration au compte rendu. Il pourra le faire en dehors de la Chambre ou à une autre occasion.